



GUILLAUME LARRIVÉ

Député de l'Yonne

*Ligue de Défense des Conducteurs
23, avenue Jean Moulin
75014 PARIS*

Auxerre, le 6 juin 2017

Madame, Monsieur,

Vous avez bien voulu me faire part de votre mécontentement envers la politique de lutte contre l'insécurité routière.

Je tiens à vous assurer que j'ai pris connaissance de la pétition que vous m'avez transmise avec toute l'attention qu'elle mérite et je vous remercie de m'associer à votre démarche.

Convaincu que l'équilibre entre répression des comportements les plus dangereux et respect des libertés des conducteurs est possible, je partage votre sentiment.

A ce titre, les radars ne sauraient être considérés comme le seul instrument de lutte contre la hausse inquiétante de la mortalité sur les routes françaises, leur efficacité étant subordonnée à la mise en œuvre d'une politique globale et cohérente. D'autant que trop souvent, l'emplacement de ces radars manque d'efficience.

Ainsi, l'échec patent du Gouvernement socialiste dans la lutte contre la recrudescence des accidents doit nous conduire à reconsidérer nos politiques publiques en faveur d'une meilleure sécurité routière et à mettre notamment l'accent sur l'entretien des routes et des infrastructures ainsi que sur la prévention auprès des conducteurs.

L'interrogation des usagers de la route sur l'objectif réel des récentes mesures d'ordre réglementaires est légitime. Ces mesures ne sont pas débattues au Parlement, comme l'externalisation de la gestion des

voitures équipées de radars mobiles embarqués à des sociétés privées, ou la possible autorisation par les forces de l'ordre à faire usage de brouilleurs pour empêcher les automobilistes d'émettre et de recevoir des informations.

C'est pourquoi j'ai attiré, le 16 mai dernier, l'attention du Ministre de l'intérieur sur les résultats de l'expérimentation de la limitation de vitesse à 80 km/h sur la route nationale 151. Depuis le 1er Juillet 2015, la vitesse sur le tronçon routier de 32 kilomètres situé entre Auxerre et Coulanges-sur-Yonne, sur la RN 151, est limitée de manière expérimentale à 80 km/h. Cette expérimentation visait au départ à réduire le nombre de morts sur les routes et devait normalement durer deux ans. Pendant cette phase, il était prévu d'établir un premier bilan relatif à la baisse de vitesse en décembre 2015.

Cependant, à ce jour, aucun document de ce type n'a été constitué. Constatant le silence des autorités, les usagers souhaitent avoir des éléments de réponse sur les dix-huit premiers mois d'expérimentation, car cette mesure impacte quotidiennement les milliers d'automobilistes qui empruntent cet axe. Cette demande est d'autant plus légitime que sur la route nationale 151 le nombre d'accidents semble être en augmentation alors que le nombre de véhicules flashés a doublé. Ce premier bilan apparaît donc plutôt négatif. Compte tenu de ce contexte, je demande donc au Ministre de revoir sa position.

Restant à votre disposition, je vous prie de croire, Monsieur, à l'assurance de ma considération la plus distinguée.

